



Mémoire et solidarité

L'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) vient en aide aux ressortissants

Comment en bénéficier ?

Vous êtes ressortissant de l'ONACVG (anciens combattants, soldats de retour d'opérations extérieures, veuves de combattants, victimes d'attentat, veuves de guerre, pupilles de la Nation) et vous êtes confronté à une difficulté financière.

Vous pouvez déposer une demande d'intervention. L'aide susceptible de vous être allouée est déterminée en fonction de la nature de vos difficultés et de vos ressources.

Quelles sont les interventions possibles ?

Aides :

Les aides sont mobilisables à moyen terme (2 ou 3 mois) pour :

- Une difficulté financière ponctuelle pour régler des frais de déménagement, d'un loyer ou d'une facture d'énergie, ...
- Un soutien financier lié à des frais médicaux avec une participation au financement de médicaments ou aux frais d'hospitalisation, ...
- Un soutien financier lié au décès d'un conjoint : participation aux frais d'obsèques.

Participations financières :

Les participations financières s'adressent aux ressortissants âgés et/ou en perte d'autonomie et concernent :

- Les interventions spécifiques liées aux frais de maintien à domicile : aménagement d'une chambre au rez-de-chaussée de l'habitation d'un ressortissant âgé et/ou handicapé, participation au financement de télésurveillance ou de portage de repas à domicile...

Où s'adresser ?

Le service départemental de l'ONACVG de la Corrèze si vous résidez dans ce département.

Un responsable solidarité est présent pour vous y recevoir et répondre à vos demandes de renseignements. Dès réception de votre demande d'intervention, un dossier vous est transmis afin de déterminer la nature et le montant de l'aide susceptible de vous être allouée. La commission départementale « mémoire et solidarité » prend la décision qui vous est ensuite communiquée.

Service départemental de la Corrèze
de l'Office National des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre
Cité administrative Jean Montalat
Place Martial Brigouleix
BP 314
19011 TULLE cedex
Tél : 05 55 26 22 67
Fax : 05 55 20 34 96
reg.sd19@onacvg.fr